

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale... 3 la ligne
 Réclamations... 1 fr.
 Annonces anglaises... 0 fr. 50

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
 14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, RÉDACTION ET BUREAU DE VENTE:
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois
Lyon et départements limitrophes.....	5 fr.	10 fr.
Autres départements.....	7 fr.	14 fr.
Etranger et Union postale.....	10 fr.	19 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
 Quai de l'Hôpital

BOURSE DE PARIS

Du 17 Janvier 1882

2 1/2 français.....	83 90	Crédit mobilier.....	695
3 0/0 amortissable.....	83 50	Crédit Lyonnais.....	845
3 0/0 nouveau.....	83 50	Mobilier espagnol.....	8 50
4 1/2 français.....	114 72	Union générale.....	2025
5 0/0.....	85 95	Foncière lyonnaise.....	670
Banque d'Algérie.....	670	Autrichienne.....	670
Banque d'Espagne.....	670	Lombards.....	670
Banque de France.....	670	Sarragosse.....	670
Banque d'Italie.....	670	Nord-Espagne.....	670
Banque de Naples.....	670	Transatlantique.....	670
Banque de Portugal.....	670	Suez.....	2360
Banque de Rome.....	670	Consolidés à Londres.....	100 3/16
Banque ottomane.....	787	Panama.....	316
Banque autrichienne.....	670		

La Chambre des députés, avant l'expiration régulière de son mandat, ne pourra être dissoute que dans le cas où une loi votée par elle en vue d'un objet déterminé ayant été, deux fois consécutives, rejetée ou modifiée par le Sénat, elle déciderait de soumettre le différend au jugement du pays.

En ce cas, le quatrième dimanche qui suivra le vote de cette dernière décision, les élections auront lieu pour le renouvellement de la Chambre des députés. Dix jours après ces élections, la nouvelle Chambre se réunira de plein droit et remplacera l'ancienne, qui prendra fin ce jour-là.

Si la loi ayant fait l'objet du différend est votée par la nouvelle Chambre, elle est promulguée et devient définitive *ipso facto*; la partie amovible du Sénat est soumise à un renouvellement immédiat, les sénateurs qui la composent sont respectivement envoyés devant le corps électoral dont ils émanent; les nouvelles élections commencent par celle des 225 sénateurs à nommer par les électeurs de départements, et l'on observe pour cette élection une règle et des délais analogues à ceux qui auront été suivis pour le renouvellement de la Chambre des députés.

A côté de cela, nous signalerons le dépôt prochain par M. Fourot, député de la Creuse, de deux amendements portant, l'un sur la suppression absolue du droit de dissolution conféré au président de la République avec le concours du Sénat, et le second tendant à la suppression totale des inamovibles, même de ceux déjà nommés et que le projet du gouvernement voudrait maintenir.

On a beaucoup commenté l'article de M. John Lemoine publié par le *Journal des Débats*.

Cet article engage le Sénat à repousser la révision de sa loi électorale, si la Chambre des députés refuse de réviser la sienne.

Le *Journal des Débats* ajoute que si on veut lui montrer un autre gouvernement, il fera beaucoup d'efforts pour l'apercevoir, mais sans espoir. Ces quelques lignes, faisait-on remarquer, indiquent clairement quelles sont les intentions de M. Léon Say, intentions qui sont du reste bien connues de M. Gambetta.

Ainsi sont renversées les espérances de ceux qui faisaient déjà annoncer que M. Léon Say était disposé à accepter un portefeuille dans un ministère qui pourrait être formé au cas où le cabinet Gambetta serait obligé de se retirer.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 17 janvier.

Le *Paris* assure que le ministère disposera très prochainement d'une imposante majorité.

Le *Liberté* prévoit que la conciliation se fera bientôt entre le ministère et la majorité de la Chambre. Aux yeux du *Temps*, le texte de la loi sur l'administration de l'armée votée par le Sénat ne plait pas absolument au général Campenon.

M. le ministre l'a accepté pourtant; voilà, ajoute le *Temps*, un exemple de conciliation que la Chambre ferait bien d'imiter.

Le *France* se plaint de la conduite de M. Gambetta qui, dit-elle, aura pour conséquence d'arrêter les progrès de l'évolution républicaine.

Le *National* soupçonne M. Gambetta de réserver au pays quelque désagréable surprise: il l'accuse d'amuser, en attendant, la galerie par des propositions anodines.

Plusieurs membres de la gauche radicale seraient disposés à accepter le scrutin de liste, en tant qu'il ne deviendrait applicable qu'en 1885.

LES SALAISONS D'AMÉRIQUE

Le ministre du commerce vient de déposer, à la Chambre, un projet de loi tendant à rapporter, sous conditions, le décret du 18 février 1881, qui a interdit l'importation en France de viandes de porc salées, de provenance américaine.

Le but de ce projet est de ne pas priver plus longtemps les classes peu aisées de la population d'un aliment substantiel et à bon marché. L'expérience a prouvé que la cuisson complète de ces viandes de porc suffit à donner une innocuité complète à celles qui pourraient être infestées de trichines. En cet état, le projet de loi propose que les viandes de porc salées de provenance étrangère, accompagnées d'un certificat attestant que la viande a subi une préparation complète et qu'elle répond au type connu dans le commerce sous le nom de *Fully-Cured* pourront être importées en France.

Ces certificats seront délivrés aux lieux d'origine, sur la demande et aux frais des intéressés, par des inspecteurs locaux dont la qualité sera justifiée et la signature dûment légalisée par les agents consulaires de la République.

De plus, au moment de l'acquit des droits de douane, les importateurs devront faire connaître que les viandes qu'ils se proposent de livrer à la consommation sont saines, qu'elles sont dans un état de conservation et que la salaison en est complète.

Cette constatation sera faite aux frais des importateurs par des inspecteurs: médecins, vétérinaires, notamment les vétérinaires du service des épizooties, désignés par les préfets des départements frontières.

Le gouvernement complètera ces mesures en adressant aux préfets de tous les départements une circulaire leur recommandant de porter à la connaissance de leurs administrés, que la viande de porc n'est consommée sans aucun danger que lorsqu'elle est suffisamment cuite. Enfin il leur prescrira de donner à ces recommandations une publicité suffisante par voie d'affiches apposées sur la voie publique et par l'insertion au *Recueil administratif*.

Ajoutons à ces renseignements que les importateurs de salaisons américaines ont déjà fait de grands achats à New-York, en prévision de l'annulation du décret du 18 février.

Le *Siccle* demande que M. Gambetta, sans modifier son projet, s'abstienne de poser la question de confiance sur le scrutin de liste.

Le *Siccle* déclare alors qu'il défendra énergiquement les réformes proposées, se réservant seulement quelques critiques de détail.

EN AFRIQUE

Arrivée de convalescents

Marseille, 17 janvier. — Trois paquebots venant d'Oran, sont arrivés aujourd'hui. Ils amènent 185 convalescents de l'armée d'Algérie.

Arrestation de Taieb-bey

Tunis, 17 janvier. — Taieb-Bey, second frère du bey, a été arrêté dans la matinée par ordre des ministres de la guerre et de la marine, et enfermé dans son appartement du Bardo. Il est soupçonné de conspiration pour se substituer au bey actuel.

Le massacre des missionnaires

Alger, 17 janvier. — Sur l'ordre de M. le ministre des affaires étrangères, M. Tirman, gouverneur général de l'Algérie, va faire procéder à une enquête sur le massacre des trois prêtres de la mission algérienne, dont les cadavres ont été retrouvés près de Ghadamès.

L'auteur de ce crime serait le caïd de Ghadamès lui-même, qui, on le sait, n'est pas étranger au dénouement tragique de l'expédition Flatters.

A Sfax

Tunis, 17 janvier. — Les habitants de Sfax ont fait une réception chaleureuse au général Legerot et à ses troupes: du moins c'est ce que les dépêches nous ont appris. Ils montrent, paraît-il, moins d'enthousiasme à payer la contribution de guerre qui a été imposée à la ville. Ils auraient, dit-on, fait mine de contracter un emprunt; mais, voyez un peu la malchance! les prêteurs n'ont mis aucune complaisance à donner leur argent.

Le général Legerot, qui n'entend point raillerie sur ce chapitre, a pris ses sûretés devant ce *non possumus* de circonstance. En attendant mieux, il garde sous les verrous huit notables, choisis parmi les gros bonnets de l'endroit, et il a signifié aux habitants de Sfax qu'il leur accordait comme dernier délai le 30 janvier pour se libérer, faute de quoi il emploierait les grands moyens.

Punition d'un médecin militaire

Tunis, 17 janvier. — Un médecin attaché à l'hôpital français de La Goulette vient d'être condamné à trente jours de prison pour avoir communiqué directement au *Times* des renseignements sur l'état de santé des troupes françaises en Tunisie.

Informations

Paris, 17 janvier.

Actes officiels

Le *Journal officiel* publie:
 Des nominations dans la Légion d'honneur:
 MM. Guerin, conseiller à la cour de cassation;
 Fessat, procureur général à Aix; Allou et Bétolaud, avocats, sont promus officiers de la Légion d'honneur.

TÉLÉGRAMMES DE NUIT

FIL SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 17 janvier.

Le conseil des ministres s'est réuni dans la matinée à l'Élysée, sous la présidence de M. Grévy. Il a terminé l'examen du budget qui a été soumis au président de la République.

On a discuté dans le conseil la sanction à donner aux lois concordataires, qui ont fait l'objet du projet de M. Paul Bert, ministre des cultes.

M. Cazot, ministre de la justice, a donné lecture du projet de réforme de la magistrature.

Le cabinet a confirmé ses résolutions précédentes au sujet de l'ensemble du projet de révision.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 17 janvier.

LA QUESTION DE LA RÉVISION

La Chambre a décidé hier que la commission chargée d'examiner le projet de révision de la Constitution serait nommée jeudi prochain et qu'elle se composerait de 33 membres.

Cette commission sera saisie non-seulement du projet du gouvernement, mais des diverses propositions et amendements.

1. Proposition Barodet, portant simplement « qu'il y a lieu de réviser les lois constitutionnelles » et proposant, à cet effet, « la réunion des deux Chambres en Assemblée nationale, à Versailles, le 25 janvier 1882. »

2. Proposition Laroche-Joubert tendant à réunir le Congrès pour que celui-ci organise un plébiscite destiné à fournir l'avis du pays sur la révision de la Constitution;

3. Proposition de M. de Colbert Laplace tendant à organiser également un plébiscite.

Quant aux amendements, il n'y en a actuellement que deux déposés: le premier est celui de M. Lockroy qui tend à la révision intégrale des lois constitutionnelles; le second est assez fantaisiste, il émane de M. Sourigues; nous en reproduisons le texte à titre de curiosité.

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LE

17

FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

PREMIÈRE PARTIE

ABEL & BERTHE

— De rien, mère... répondit Abel, mais je veux te parler.

— Me parler? répéta la pauvre femme...

— Oui... approche donc ton fautouil et assieds-toi là... tout près... plus près encore, car ma voix est bien faible... j'ai besoin de causer avec toi en l'absence de ma sœur...

XXI

— Mais ne crains-tu pas la fatigue, mon enfant bien-aimé? répliqua madame Leroyer en s'asseyant au chevet du lit. Tu sais que le docteur l'ordonne de se reposer...

— Qu'importe la fatigue?... Il faut que je te parle, écoute-moi donc.

— Tu vois... balbutia Angèle, aussitôt que tu déboulas au docteur, cette maudite toux revient!...

— Qu'importe? dit Abel pour la seconde fois. D'ailleurs cela vaut mieux... c'est fini... Donne-moi

ta main... incline ta tête vers la mienne et fixe tes yeux sur mes yeux...

Madame Leroyer prit docilement la main de son fils, et étonnée, attendrie, troublée jusque dans les profondeurs de son être, elle le regarda.

— Mère, poursuivit l'agonisant qui par un suprême effort de sa volonté se donna un semblant de vie, écoute-moi bien, mais écoute-moi sans larmes, avec courage... avec résignation...

— Je t'écoute, cher enfant... répondit la veuve dont les pensées se heurtaient confuses. Que veux-tu me dire?

— Je veux te préparer à la plus grande douleur que tu puisses ressentir...

— Abel... s'écria madame Leroyer livide, Abel...

— Mère, reprit le mourant, ne m'interromps pas... Je t'ai demandé du courage et de la résignation... Je te les demande de nouveau... je te les demande au nom de mon père...

La veuve, en entendant Abel prononcer ces deux mots: MON PÈRE, tressaillit de tout son corps comme si la décharge d'une pile électrique venait de la frapper en plein cœur.

Son visage devint pareil à un masque tragique. Un éclair fauve jaillit de ses prunelles. Elle se redressa galvanisée et regarda son fils bien en face.

— Esouste elle répliqua d'une voix sourde, mais qui ne tremblait pas?

— Parle! Au nom du martyr qui fut ton père, je t'écouterai avec courage, avec résignation!...

— Merci, mère! Voilà comme je veux te voir à cette heure où je sens que tout est fini pour moi sur la terre...

Un tressaillement convulsif secoua les mains de madame Leroyer.

— Pas de faiblesse! poursuivit Abel, tu as promis, tiens ta parole!... Si le docteur te cache la vérité, moi je te la dis! Je vais mourir et il faut que tu le

saches, car nous avons un secret à garder et, jusqu'au jour de la réhabilitation, jusqu'à l'heure où justice sera faite, ma sœur doit ignorer que nous portons un nom qui n'est pas le nôtre.

— Parle, mon fils! répéta la veuve, redevenue maîtresse d'elle-même.

Abel eut une suffocation, mais il trouva dans son énergie morale la force de lutter contre le mal et d'en triompher.

Il poursuivit:

— Quand Dieu va m'avoir appelé à lui, ma mort nécessitera de pénibles démarches... Il faudra produire des pièces authentiques aux bureaux de l'état civil, et ces pièces démontreront qu'Abel Monestier se nommait en réalité Abel Leroyer, et qu'il était fils de ce Paul Leroyer dont la tête est tombée sur l'échafaud il y a vingt ans...

— Demande donc à ton amour maternel de te soutenir demain comme il l'a toujours fait... Charge-toi seule de toutes les démarches, afin que Berthe ne puisse savoir qu'une souillure imméritée pèse sur nous! La tombe de mon père ne porte qu'un mot: JUSTICE! Que ma tombe, à moi, ne porte qu'un nom: ABEL... Feras-tu cela, ma mère?...

— Je le ferai...

— Tu me le jure?...

— Ta faiblesse ne te trahira pas?

— Je serai forte...

— Merci, ma mère... Je pourrai mourir en paix... Le secret de honte sera bien gardé!...

— Il sera bien gardé... répéta la malheureuse femme d'une voix presque ferme, et jusqu'au jour de la réhabilitation, si ce jour doit venir jamais, Berthe ignorera que son père est mort sur l'échafaud pour payer la dette d'un autre... pour expier un crime qu'il n'avait point commis...

— Bien, ma mère, reprit lentement Abel. Il faut qu'il en soit ainsi... Mon père était innocent, nous le savons, nous en sommes sûrs; mais ses juges

aveugles l'ont déclaré coupable, et les preuves matérielles de son innocence, ces preuves que nous cherchons sans cesse, nous échappent depuis vingt années...

— Pour les trouver aujourd'hui il faudrait un miracle qui ne se fera pas... Nous espérons laver la tache sanglante qui souille la mémoire du martyr... espérance vaine... Je vais mourir et la souillure existe toujours!...

Le jeune mourant s'était animé en prononçant ces dernières paroles.

Une quinte de toux effrayante vint le suffoquer, et de nouveau le mouchoir qu'il appuya contre ses lèvres se teignit de rouge.

— Abel, mon enfant bien-aimé, tu souffres... tu souffres horriblement... balbutia la veuve du supplicé.

— Non... répondit Abel avec héroïsme. Tu vois que la crise est passée... Ecoute, mère... écoute encore, car je n'ai pas fini... Plus d'une fois la pensée m'est venue de révéler à Berthe le terrible secret... Je voulais lui faire promettre de se dévouer à son tour à l'œuvre que nous n'avons pas pu mener à bonne fin... J'ai réfléchi... Pour traquer l'assassin au fond de l'ombre où il se cache, une jeune fille serait impuissante comme nous l'avons été... Elle succomberait sur la route hérissée d'obstacles et de périls... J'ai gardé le silence... Il faut que Berthe ne sache rien...

La voix d'Abel devenait si faible qu'elle arrivait à peine à l'oreille de sa mère qui, penchée vers son fils, retenait son haleine afin de mieux entendre.

— Cesse de parler... dit la malheureuse femme, cesse de parler, je t'en supplie... tu te tués... Abel voulut continuer, mais la force lui fit défaut.

— Mère, bénis-moi... je vais mourir... murmura-t-il.

Et sa tête retomba lourdement sur l'oreiller.

— Ah! je te bénis!... Je te bénis!... s'écria ma-

Un décret interdisant la vente et le transport des huîtres pour la consommation entre le 15 juin et le 1^{er} septembre, avec la faculté de colporter en tout temps les huîtres de toutes dimensions destinées aux parcs d'élevage.

Les élections législatives

On sait que plusieurs députés ont été nommés sénateurs aux élections du 18 janvier. Par suite de cette élection, il y a en ce moment un certain nombre de sièges vacants à la Chambre.

Les collèges électoraux n'ont pas encore été convoqués; néanmoins, on cite déjà les noms de plusieurs candidats.

Ainsi, pour la succession de M. Chiris, à Nice, on parle, ainsi que l'annonçait hier une dépêche de Nice, de MM. Bon, journaliste, union républicaine; Pérard, conseiller général centre gauche; de Mazini, avocat, extrême gauche.

Il serait question également de M. G. Cavaignac pour un des deux sièges vacants dans la Sarthe.

L'Echo d'Oran annonce que les candidats actuellement connus pour succéder à M. Jacques, comme député de la 2^e circonscription, sont : MM. Pétrelle, ancien préfet à Oran; Vagnon, conseiller général; Sabatier, administrateur de la commune mixte; Eugler, agent général de la compagnie franco-algérienne à Oran, et Dessoliers, le nouveau directeur et propriétaire du Petit Algérien.

Ces messieurs n'ont encore fait aucune déclaration officielle, mais on donne ces diverses candidatures comme à peu près certaines.

On assure que les électeurs des collèges devenus vacants par suite des élections de députés nommés sénateurs, seraient convoqués pour le 12 février.

La démission de M. Weiss

La nouvelle qui a été répandue par quelques journaux que M. J.-J. Weiss serait décidé à donner sa démission de directeur politique aux affaires étrangères est absolument controuvée.

Le traité franco-anglais

Les négociations pour la conclusion du traité de commerce anglo français se poursuivent toujours par voie diplomatique.

En supposant qu'on arrive à une entente, il est maintenant impossible que le traité soit approuvé par le Parlement avant le 8 février. C'est pourquoi le gouvernement français a décidé de demander une nouvelle prorogation du traité actuel. Cette prorogation ne s'étendra pas au-delà de six semaines ou deux mois.

Les tarifs des chemins de fer

La France dit que les pourparlers entre le gouvernement et les compagnies de chemins de fer n'ont abouti qu'avec la Compagnie de l'Ouest, qui adhère à la réduction des tarifs.

M. Charles Blanc

M. Charles Blanc, dont l'état était désespéré depuis plusieurs jours, a succombé aujourd'hui à deux heures, après une longue et douloureuse agonie.

M. Louis Blanc, frère de l'illustre critique d'art, est allé depuis plusieurs jours. Mme Charles Blanc est elle-même atteinte d'une bronchite qui la tient au lit.

Les obsèques du regretté académicien auront lieu jeudi.

La révision et la presse étrangère

Les journaux autrichiens et anglais publient des articles relatifs à la question de la révision. La plupart sont favorables à M. Gambetta et ils croient au succès du projet.

Notre ambassadeur en Suisse

Notre ambassadeur à Berne, M. E. Arago, est rentré à Paris, de retour des Pyrénées-Orientales, où il s'était rendu pour sa réélection au Sénat.

M. Arago a été reçu par M. le président de la République, avec qui il est très lié.

Notre ambassadeur a présenté en cette occasion, à M. Jules Grévy, M. le conseiller Droz, ancien président de la Confédération helvétique.

Les prix de Rome

Diverses modifications viennent d'être apportées au règlement auquel sont soumis les prix de Rome.

Au lieu de passer leurs trois ans de pensionnat à Rome, ils devront aller un an en Allemagne.

En outre, ils choisiront eux-mêmes le sujet de leurs épreuves, qui, jusqu'ici, leur était inspiré par la direction de l'Ecole.

Petites nouvelles

M. Gougeard, ministre de la marine, est rentré aujourd'hui à Paris, venant de Cherbourg.

M. le baron de Courcel, le nouvel ambassadeur de la République française près le gouvernement allemand, a pris aujourd'hui congé de M. Grévy. Il partira pour Berlin jeudi.

On dit que M. Charles Floquet aurait accepté une candidature législative dans la 2^e circonscription de Béziers, vacante par suite de l'option de M. Devès.

— André Gill est sorti depuis quelques jours de la maison de santé où on avait dû le faire enfermer à nouveau, après la scène pénible qui avait eu lieu, le mois dernier, au sortir de chez Brabant. Le spirituel caricaturiste s'est promené toute l'après-midi sur les boulevards.

LA FOUILLE DES OUVRIERS

Par une dépêche en date du 14 janvier, M. Gougeard, ministre de la marine, vient de supprimer la fouille dans les arsenaux.

Nous ne pouvons qu'approuver cette circulaire du ministre, qui concilie la dignité des ouvriers avec les intérêts de l'Etat.

Monsieur le vice-amiral,

Après avoir pris connaissance des opinions exprimées dans les rapports qui m'ont été envoyés par la commission instituée dans chaque port, par dépêche du 30 novembre dernier, j'ai l'honneur de vous transmettre l'arrêté ci-dessous, qui devra recevoir une exécution immédiate :

« Le ministre de la marine,

« Arrête :

« La fouille, telle qu'elle s'exerce aujourd'hui aux issues de nos arsenaux, publiquement et sur tous, est supprimée. »

J'ai voulu ainsi faire disparaître ce qu'une pareille mesure a d'humiliant par son caractère général et public.

Je ne saurais, du reste, admettre en principe que la probité de tous nos ouvriers puisse être soupçonnée. Toutefois, s'il est de leur intérêt que cette probité soit mise à l'abri de toute atteinte, l'intérêt de l'Etat, d'un autre côté, exige qu'on se prémunisse contre les larcins qui sont quelquefois commis par une infime minorité.

J'ai donc décidé que la fouille pourrait être appliquée partiellement à des individus qui devraient être désignés d'avance ou au moment de la sortie. Mais alors, elle serait faite dans un local réservé et hors du public.

Vous voudrez bien en conséquence, prendre les mesures nécessaires pour assurer l'exécution immédiate de cette décision. Un nouvel arrêté ministériel, qui vous parviendra sous peu, portant réorganisation du corps des gardiens et modifiant leurs attributions, viendra compléter ces dispositions.

Recevez, Monsieur le vice-amiral les assurances de ma considération la plus distinguée.

Le ministre de la marine,

GOUGEARD.

Dans certaines manufactures de l'Etat — il en est une au moins à Lyon, que nous pourrions désigner, la fouille continue à être régulièrement pratiquée à la sortie des ateliers.

Nous signalons aux directeurs de ces établissements la mesure que vient de prendre M. le ministre de la marine. C'est en honorant les hommes — et les femmes, qu'on leur fait mieux apprécier les lois de la probité.

ÉTRANGER

Allemagne

La nouvelle loi sur le clergé

Berlin, 17 janvier. — Le nouveau projet de loi politico-ecclésiastique remet en vigueur les articles 2, 3 et 4 de la loi de juillet 1880, exemptant les évêques du serment, supprimant l'administration des biens des évêchés par des commissaires et rétablissant le paiement du traitement des ecclésiastiques.

De plus, les évêques destinés par un jugement pourront de nouveau être nommés évêques de leurs anciens diocèses en vertu d'une ordonnance royale. Le ministre aura le pouvoir de dispenser les membres du clergé des examens prescrits par la loi et de permettre aux prêtres étrangers de remplir les fonctions ecclésiastiques.

Le gouvernement ne pourra s'opposer à la nomination des fonctionnaires ecclésiastiques que si les personnes choisies par l'autorité ecclésiastique ne lui paraissent pas acceptables pour des raisons civiles ou politiques, et en particulier si elles n'ont pas reçu une instruction conforme à la loi. Les réclamations contre le veto du gouvernement ne pourront être présentées qu'au ministre des cultes.

Le ministre pourra, dans certaines circonscriptions, autoriser les prêtres qui auront rempli les conditions exigées par la loi, ou qui en auront été dispensés à exercer des fonctions ecclésiastiques, sans que leur nomination ait été préalablement notifiée à l'Etat; mais cette autorisation pourra toujours être annulée par le gouvernement.

Rejoignons Fil-en-Quatre et l'ex-notaire Raoul Brosson, surnommé Plume d'Oie, arrêtés chez le père Loupat, à la Cannette-d'Argent, ruelle des Acacias.

La bande de voleurs sur laquelle la police venait de faire main basse avait été conduite au poste de la barrière Clichy.

Une voiture cellulaire vint prendre ces gredins pour les mener au dépôt de la préfecture.

Quelques mots du commissaire ont expliqué pour nos lecteurs l'arrestation de Fil-en-Quatre.

Ce filou émérite, lorsque les opérations lucratives faisaient défaut, pratiquait avec succès le vol à l'étalage.

Il avait été signalé comme ayant soustrait une demi-douzaine de montres à la devanture d'un horloger.

Le signalement donné s'appliquant merveilleusement à Claude Laundry, dit Fil-en-Quatre, le chef de la sûreté avait sollicité un mandat et fait opérer une perquisition au domicile du bandit, rue de la Charbonnière, au Petit-Assemblin.

Les montres cachées au fond d'une malle fournirent la preuve irrécusable que les soupçons ne s'égarèrent point.

Il ne s'agissait plus que d'arrêter le voleur. Ses habitudes étaient connues.

On devait infailliblement le trouver dans l'un des bouges qui fourmillaient alors plus encore qu'aujourd'hui aux alentours des barrières de Paris, dans la zone comprise entre les boulevards extérieurs et les fortifications.

Justement une descente à la Cannette d'Argent était ordonnée pour ce soir-là.

Nous en connaissons le résultat et nous avons vu Fil-en-Quatre entrant en pleine révolte, cherchant à frapper le commissaire d'un coup de couteau, et n'échouant dans sa tentative que grâce

Autriche-Hongrie

L'insurrection dalmate

Buda-Pesth, 17 janvier. — L'insurrection en Dalmatie a pris des proportions si considérables qu'elle exige la mobilisation d'une partie de l'armée austro-hongroise.

Le ministre président Tisza est parti pour Vienne, afin d'assister au conseil des ministres.

Le conseil va décider la convocation immédiate des délégations en session extraordinaire, pour voter les crédits supplémentaires nécessaires par cette mobilisation.

On mande de Belgrade :

L'agitateur slave, M. Peko Matanovic, a fini d'organiser un corps de volontaires, avec lequel il se rendra en Crivoscie. M. Matanovic, qui a été reçu par le représentant diplomatique russe à Belgrade, a reçu du métropolitain deslité, Micharel, de fortes sommes pour couvrir les dépenses de la campagne qu'il va mener avec les brigands de la Crivoscie.

Les comités panslavistes, dont les agissements en Serbie et sur la presqu'île balkanique sont dirigés par M. Alesakoff, de Bouchou, ont établi leur quartier général à Belgrade.

— On écrit des Bouchou-de-Cattaro à la Nouvelle Presse libre :

Depuis le commencement de l'insurrection un drapeau noir à croix blanche flottait sur la plaine de Drugale, quartier général des insurgés et résidence de leur chef, le curé de Crivoscie, Pétar Lamarcie, l'ancien aide de camp du serdar monténégrin Peko-Matanovic. C'est le drapeau que les insurgés appellent l'étendard de l'insurrection.

Cependant, depuis huit jours, ces couleurs ont été mises de côté et, maintenant, on a hissé sur le fort Dragali, qui se trouve depuis deux mois dans les mains des insurgés, le drapeau serbe, rouge, bleu, blanc, qu'il ne faut pas confondre avec le drapeau des Slaves du Sud, qui est bleu, blanc, rouge.

Milan, 17 janvier. — On télégraphie de Trieste au Secolo :

« On constate à Trieste un mouvement de troupe comme en temps de guerre. »

« Un régiment est parti hier soir pour Pola, où il doit s'embarquer sur un bâtiment de guerre. »

« Le ministre de la guerre rapportant les mesures prises antérieurement, a ordonné le départ immédiat pour la Dalmatie de deux régiments. Ces deux régiments sont partis, le 15 au soir, sur un bateau du Lloyd. »

Russie

Le « Golos »

Saint-Petersbourg. — Le journal le Golos qui avait été suspendu il y a quelque temps, vient d'être autorisé à paraître.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS. — Mardi 17 Janvier 1882

3 0/0.....	84 02	Egypte.....	347 50
3 0/0 nouveau.....	» »	Turc.....	13 30
5 0/0.....	114 72	Panama.....	543 50
Italien.....	87 15	Foncier.....	» »
Extérieure.....	28 3/16	Alpine.....	290 10
Chemins Turcs.....	» »	Suez.....	2313 50
Banque Ottom.....	802 50	Rio.....	688 75
Union.....	262 50	Autrichiens.....	» »
Id. nouvelle.....	» »	Crédit de Paris.....	» »
Crédit de France.....	» »	Landes.....	900 00
Intérieure.....	28 3/16	Lombards.....	» »
Phénix.....	870 00	Ottoman.....	» »

LA POPULATION DE LONDRES

Maintenant que les chiffres officiels du dernier recensement ont fait connaître le chiffre exact de la population de Paris, il n'est pas sans intérêt d'examiner quelle est la situation de la ville de Londres sous le rapport du mouvement de sa population.

Il résulte des derniers chiffres officiels connus que la population de cette dernière capitale s'élève aujourd'hui à 3 millions 489,428 âmes, dont 1,633,221 mâles et 1,856,200 du sexe féminin.

Cette population, qui dépasse d'un tiers celle que vient d'accuser le dernier recensement pour la ville de Paris, trouve son explication dans l'immense étendue qui est donnée aujourd'hui à la capitale de l'Angleterre.

Londres occupe, en effet une surface de 31,597 hectares, ou près de 315 kilomètres carrés. Les routes et les rues de cette immense cité ont ensemble une longueur de 1,500 milles et la longueur de ses égouts dépasse aujourd'hui 2,000 milles.

On compte actuellement sur cette immense surface, 417,056 maisons habitées, contenant en moyenne 7810^e personnes par maison. On continue d'ailleurs à bâtir dans toutes les directions, et il est à prévoir qu'à la fin de la présente année, Londres possédera près de 420,000 maisons.

à l'énergique intervention du mécanicien René Moulin.

Arrivés au dépôt, les voleurs arrêtés subirent la visite obligatoire.

On les fouilla, on leur enleva leur argent et les autres objets trouvés sur eux et dont l'état fut régulièrement dressé.

Ces formalités accomplies on leur fit franchir le seuil des vastes salles où se trouvent pile-môle voleurs, assassins, vagabonds, mendiants truqueurs, attendant qu'après un premier interrogatoire on les mette en liberté, ou qu'on les expédie dans une maison de prévention.

Le mobilier des salles consiste en lits de camp adossés à la muraille comme dans les corps de garde, en bancs grossiers et en lourdes tables.

Il y avait peu de monde cette nuit-là dans la salle qui reçut l'ex-notaire et Fil-en-Quatre, ce qui leur permit de trouver place sur l'un des lits de camp où ils s'occupèrent l'un à côté de l'autre, tout au bout, de manière à s'isoler autant que possible.

Fil-en-Quatre, le sourcil froncé, la mine farouche, ne desserrait pas les dents.

L'ex-notaire ne disait mot non plus; mais, comme il était naturellement bavard, ce mutisme ne lui plaisait point, et au bout de quelques minutes il jugea convenable de le rompre.

Il donna un coup de coude à son compagnon d'infortune et lui dit à voix basse, car la nuit, au Dépôt, le silence est obligatoire :

— A quoi réfléchis tu, camarade ?

— Et toi ? répliqua Fil-en-Quatre du même ton.

— Moi, je médite deux vieux proverbes.

— Celui-ci d'abord : Qui compte sans son hôte risque de compter deux fois ! et ensuite cet autre : L'homme propose et la police dispose !

— Je ne comprends pas les proverbes... grommela Fil-en-Quatre.

— C'est cependant la Sagesse des nations...

Le taux des naissances suit une marche ascendante. Durant ces dernières années il s'est élevé successivement à 127,035, 127,036, 128,057 et 128,130. En 1878, les naissances ont dépassé les décès 49,604.

DÉPARTEMENTS

SERVICE GÉNÉRAL DE RÉPUBLIQUE DE FRANCE

LOIRE

Emprunt municipal

Saint-Etienne, 17 janvier. — Par décision ministérielle en date du 14 janvier courant, la ville de Saint-Etienne, a été autorisée à réaliser immédiatement le soldé de son emprunt de 20 millions en 1879, soit une somme de 3,978,800 francs restés dans les caisses du Crédit foncier de France.

Société d'Agriculture

La Société d'Agriculture, industrie, arts, sciences et belles-lettres du département de la Loire, se réunira en assemblée générale, dimanche prochain 19 janvier, à 9 heures du soir, au Palais des Arts. L'ordre du jour comprend l'élection d'un président pour 3 années et celle d'un secrétaire général et d'un trésorier pour l'année 1882.

Il sera également procédé à l'admission de plusieurs candidats.

Une vilaine affaire

Sous ce titre nous avons relaté l'arrestation et la condamnation des époux Guy et de leur complice Servanton, auquel ils avaient prostitué leurs filles mineures, presque deux enfants.

Or le tribunal va, paraît-il, avoir à revenir sur cette triste affaire.

En effet, on annonce qu'une action en dommages-intérêts va être intentée à Servanton au nom de l'aînée de ces malheureuses qui est enceinte de ses œuvres et à la veille d'accoucher.

Voilà certes une revendication aussi curieuse que sa rareté que la cause est immorale en elle-même.

Conseil des Prud'hommes de St-Etienne

Un exemplaire de la liste des électeurs qui devront concourir à la nomination des membres du conseil des prud'hommes, sera déposé au secrétariat de chacune des mairies de Saint-Etienne, Rochefort, Terrenoire, Saint-Jean-Bonnefond et la Talladière formant la circonscription de ce conseil.

Du mardi 17 janvier courant au mardi 7 février prochain inclusivement, cette liste sera communiquée à tout requérant.

Pendant ce délai, tout électeur inscrit pourra réclamer l'inscription ou la radiation d'un individu omis ou indûment inscrit.

La réclamation sera déposée par écrit au secrétariat de la mairie, pour être transmise à la préfecture avec l'avis du maire, à l'expiration de ce délai.

Incendie

Hier, à minuit, un incendie s'est déclaré dans la maison Meunier, quartier du Mont (Bellevue). L'immeuble ne se composait que d'un rez-de-chaussée comprenant les pièces d'habitation, tualerie et les communs.

Cette maison, isolée de toute autre construction a été entièrement détruite, et, à 3 heures du matin il ne restait plus debout que des pans de murs cintrés.

Les pertes sont estimées à 8,000 fr. environ. Le feu était assuré.

Arrestations

On a arrêté hier : La nommée D... sous l'inculpation de vol de montre en or, au préjudice de M. Tourniaire, boulevard de la Croix, et de plus copieusement dans un restaurant, rue St Jean, sachant ne pouvoir payer.

Le nommé M..., cordonnier, pour avoir scié sciemment une pièce neuve de deux centimes par une pièce de 10 francs et avoir reçu de la montre en échange.

Grand-Théâtre

Demain mercredi, reprise de La Mascotte.

ISÈRE

Commissaires de police

Grenoble, 17 janvier. — Les examens pour la mission à l'emploi de commissaire de police auront lieu à la préfecture, le 23 janvier prochain, à 9 h. du matin.

Incendie

Thodure. — Samedi dernier dans l'après-midi, incendie dont les causes sont inconnues a détruit

dame Leroyer à travers ses sanglots, en soulevant le jeune malade dans ses bras et en couvrant de baisers son front humide et ses joues livides, je te bénis de toute mon âme, toi le meilleur des fils...

L'agonisant parut se ranimer et reprit d'une voix sifflante :

— Mère... quand je ne serai plus là... tu iras seule... toujours seule... à la tombe de mon père... et tu lui porteras... en mon nom... une couronne... Adieu... mère... adieu...

Madame Leroyer se tordait les bras.

— Non, balbutiait-elle, affolée par le désespoir, non... ne me dis pas adieu... non, ne me quitte pas, mon enfant bien-aimé... si tu pars, je veux partir avec toi...

Elle s'agenouilla près du lit, puis, levant vers le ciel ses mains jointes, elle poursuivit avec une sorte de délire :

— Seigneur mon Dieu... Dieu tout-puissant... Dieu de bonté... Dieu de justice... entends-moi... Fais-moi un miracle... N'ai-je pas assez pleuré ? N'ai-je pas assez souffert ?... Vous voyez bien que je succombe... Pitié pour moi, mon Dieu... laissez-moi mon enfant...

Abel, qui ne pouvait plus parler, attachait sur sa mère un regard d'une expression céleste.

En ce moment Berthe reutra, tenant une petite fiole.

La veuve du supplicié se leva d'un bond.

— Vite, la potion !... lui dit-elle. Vite !... Et les deux femmes soulevant la tête du moribond, lui firent prendre une cuillerée du contenu de la fiole.

Ils leur sourit et ferma les yeux.

Quittons pour un instant l'humble logis où tant de larmes avaient coulé déjà, où tant de larmes devaient couler encore.

Sa partie principale consiste en une lame en fer triangulaire fabriquée avec un morceau de tôle de chaudière, emmanchée d'un bout de chaîne africain, bizarrement dégrossi.

Ce manche est recouvert d'un lambeau de peau de léopard, et dans la partie qui avoisine la lame, il y a des traces de sang très apparentes. Des bandes d'or mince enrichies de grossiers chevrons et de lunettes en repous-sés sont appliquées près de la poignée.

Quant au fourreau de cette arme, il est en peau de tigre et on y voit appendu un objet qui n'est pas sans valeur artistique. Cet objet est en or battu et à la forme d'une large coquille avec des cornes prenant naissance aux charnières poinçonnées à jour et ornées de dessins qui ne manquent pas d'originalité.

La reine Victoria, peu soucieuse de garder un pareil témoignage de bonne amitié de Koffec, s'est empressée de faire déposer son cadeau au musée de Kensington où il rappellera aux miss anglaises les 200 jeunes filles égorgées par un ordre du roi barbare.

Mots de la fin

Un bohème doit une assez forte somme à son propriétaire.

— Tenez, lui dit celui-ci, je suis bon homme : je vous abandonne la moitié de ma créance.

— Je ne veux pas être en reste avec vous répond aussitôt le bohème, de son air le plus digne... et j'abandonne l'autre moitié.

SPECTACLES DU 18 JANVIER

Grand-Théâtre de Lyon
Aujourd'hui mercredi : *Carmen*.

Théâtre des Célestins
Aujourd'hui mercredi : à 8 h. 1/2 : *Olette*, comédie nouvelle en 4 actes.

Théâtre Beille (Cours du Midi)
Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissant.

Grande ménagerie Bidet
Cours du Midi
La première galerie zoologique de l'Europe. — Tous les soirs, représentation.

Casino
rue de la République
Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2. Orchestre sous la direction de M. Léona.

Alcazar
Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes.

Scala-Bouffes
Tous les soirs, grand concert varié.

BOURSE DE LYON
Du 17 Janvier 1882

Rentes		Comptant-Actions	
3 0/0	81 50	Gaz de Lyon	270
3 0/0 amortissable	81 30	Gaz de la Guilloitière	270
4 1/2	114 50	Mines de la Loire	270
5 0/0 français	114 50	Montrambert	870
Autriche 4 0/0	27	St-Etienne	245
Russe 5 0/0	27	Rive-de-Gier	68
Espagne 3 0/0	27	Société Lyonnaise	245
Dette Egypt. unifiée	25	Bateaux-Omnibus	245
Actions		Obligations	
Crédit mob. Espag.	865	Abattoirs	245
Crédit Lyonnais	865	Verreries L. et Rhodé	245
Union générale	460	Croix-Rouge	245
B. Lyon et Loire	460	Ville-de-Lyon	88
Hypothèque France	460	Ville-de-Paris 1869	390
Soc. foncière Lyonn.	460	Ville-de-Paris 1871	390
Banque Ottomane	837 50	Lombardes-anciennes	272
Paris-Lyon-Médit.	311 25	Lombardes-nouvelles	272
Che. Autrichiens	311 25	Loire	272
Lombard-Vénitien	311 25	Saint-Etienne	272
Saragosse	311 25	Rhône-et-Loire 4 0/0	272
Nord-Espagne	311 25	Paris-Lyon-Médit. 3 1/2	272
Suez	311 25	Paris-Lyon-Médit. 1869	272

COMPAGNIE MARITIME

DU PACIFIQUE
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 11,000,000 francs
divisé en 22,000, actions de 500 fr. chacune

VENTE
DE
12,000 ACTIONS
ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

EXPOSÉ
La Compagnie Maritime du Pacifique possède actuellement 5 vapeurs et 2 voiliers.

Les cinq steamers dont la coque est entièrement construite en fer, ont une jauge totale de 10,914 tonneaux et une force effective de 6,000 chevaux vapeur.

Ces Bâtimens ont déjà, sous le pavillon de M. Emile BOSSIBAR, armateur au Havre, effectué plusieurs voyages. A chaque voyage, ils sont assurés, grâce à des contrats avantageux, de leur fret de retour.

Les résultats obtenus, qui seront complétés par le produit des primes de l'Etat, garantissent au capital engagé un revenu largement rémunérateur.

La direction de l'entreprise est confiée à M. Emile BOSSIBAR, dont l'expérience et l'habileté bien connues sont un gage de succès incontestable.

CONDITIONS DE LA VENTE
Les 12,000 actions, entièrement libérées, sont mises à la disposition du public

Au prix de 550 Francs

PAYABLES : En faisant la demande..... 100 fr.
A la répartition..... 125
Le 1^{er} mars 1882..... 125
Le 1^{er} mai..... 200

COMME SUIT :

Les versements anticipés donneront droit à une bonification d'intérêt au taux de 5 0/0 l'an

Les demandes seront reçues jusqu'au
Jeudi 26 Janvier 1882
AUX GUICHETS DE LA

BANQUE NATIONALE
Rue Le Peletier, 11, à Paris

En province, dans les Succursales de cette Société et dans les agences du Crédit Viager.

Les demandes seront reçues également au CRÉDIT FONCIER DE LA MARINE, 36, avenue de l'Opéra, à Paris, dans ses bureaux auxiliaires de Paris 13, rue des Petites-Ecuries, et 27, quai de la Tournelle, et dans ses succursales des départements.

Les versements en retard seront passibles d'intérêts au taux de 6 0/0 l'an

La cote officielle sera demandée

Le rédacteur gérant, Victor GOURRAUD
Lyon. — Imprimerie du Républicain du Rhône
18, quai de l'Hôpital

TRAMWAYS
DE St-ETIENNE
Mise en vente de 8,000 Actions

DE LA
COMPAGNIE
DES
CHEMINS DE FER A VOIE ÉTROITE
DE
St-Etienne, Firminy, Rive-de-Gier
et Extensions
SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL 6.000.000
Divisé en 12.000 actions de 500 francs entièrement libérées

CONSEIL D'ADMINISTRATION :
MM. EUGÈNE RIGAULT, ancien conseiller municipal de Paris, Président.
ANTIDE-MARTIN, conseiller municipal de Paris.
BLANDIN, député.
MERCIER, banquier à Paris.
RUBILLARD, sénateur.
Ingénieur en chef : M. A. FALLÉS.

VERSEMENTS : En faisant la demande..... 100
Le 15 février..... 150
Le 15 mars..... 150
Le 15 avril..... 150

Une bonification de 3 fr. par actions sera faite sur le versement complet anticipé.

LES DEMANDES SONT REÇUES
JUSQU'AU 25 JANVIER
à St-ETIENNE, à la Société Stéphanoise, 3, rue de Foy ;
Au Crédit Général Français, 3, place de la Ville.
à LYON, à la Société Stéphanoise, 15, rue P. Gaillot ;
Au Crédit Général Français, 5, rue de la Ville.
Au PUY, Au Crédit Général Français, 7, boulevard Saint-Louis.

FR. 1 Le Moniteur Financier 1 FR.
Propriété de la SOCIÉTÉ NOUVELLE, Capital 20 Millions
Tous les Samedis SEIZE GRANDES PAGES et tous les Tirages
LYON, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue Gentil, 1. | PARIS, 52, rue de Châteaudun.

ANNONCES

ON DEMANDE A louer
Un appartement de 4 pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3^e ou 4^e étage, Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort. — n° 2287.

ON DEMANDE A louer
Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une Société de Secours mutuels. Adresser les offres à la 112^e Société des commis et employés de commerce, 3, rue Stella.

FUTS VIDES A VENDRE
(bordelaises) en très bon état. S'adresser quai de la Guilloitière, 24, au deuxième.

ON DESIRERAIT LOUER
De suite une petite maison de campagne de cinq à six pièces avec jardin, le tout autant que possible indépendant et de préférence entre Ste-Foy et Ecully. S'adr. rue Confort, 14, à l'Agence V. Fournier, sous le n° 2534.

UN JEUNE HOMME
Offre ses soirées à partir de 8 h. p. travaux de comptabilité, s'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2567.

DÉPURATIF DU SANG
Le sirop concentré de Salsepareille QUET, aîné guérit toutes les Maladies contagieuses : Dartres, Siphilis, Ulcères, Gonorrhées, boutons, Rougeurs, Démangeaisons, douleurs, Gouttes, Rhumatismes, toutes les acrétes des humeurs, vices de sang, etc., etc. Ce médicament agit en toute saison et dispense des saignées.
A Lyon, à la pharmacie Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5.

GUÉRISON RAPIDE et SANS MERCURE des MALADIES SECRÈTES et des affections de la peau
Telles que : ulcères contagieux, écoulements aigus ou chroniques, fleurs blanches, maladies de vessie, dartres, boutons, rougeurs, démangeaisons, vice du sang, etc., par le Roi Savarès dépuratif végétal, régénérateur du sang et des humeurs. — S'adresser à la Pharmacie, rue Vieille-Monnaie, 19, Lyon, seul et unique dépôt, et par correspondance.

Grands Magasins de Nouveautés
AUX DEUX PASSAGES
Assortiments considérables d'Articles riches pour
CORBILLES DE MARIAGE
CACHEMIRE DES INDES, SOIERIES, BENTELLES, CONFECTIONS, FOURRURES, ETC.

A LOUER
JOLI APPARTEMENT DE NEUF PIÈCES
Parfaitement agencé
QUAI DE LA GUILLOITIÈRE, 24, AU 2^{me}
S'y adresser tous les jours, de 2 à 4 heures

VINS DU ROUSSILLON
Expédié du propriétaire au consommateur
Roussillon pur. 50 à 55 fr. l'hect. Vin de table, 42 fr. l'hect., nu, port et fut en sus, etc. — Demander prix courants, MONTAGNÉ, viticulteur à MAURY (Pyrénées-Orientales).
MÉDAILLES A TOUTES LES EXPOSITIONS ET CONCOURS RÉGIONAUX

50 pour 100 de REVENU PAR AN
LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE
Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE (Soc^e Anonyme). Capital : 10 Millions de fr.
PARIS — 7, Place de la Bourse, 7 — PARIS

LE FINANCIER DES COMMUNES
de tous les Tirages
FRANC PAR AN
15, Chaussée-d'Antin, Paris
EST ENVOYÉ GRATUITEMENT pendant 3 mois sur demande adressée au Directeur

LE SOIR
QUATORZIÈME ANNÉE
Grand Journal quotidien politique et financier
30 FR. PAR AN
1^{er} pour une semaine d'essai
12 Rue Grange-Bateaux, PARIS

CRÉDIT DE FRANCE
Ancienne Société générale française de Crédit
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75,000,000 DE FRANCS
Siège social : 17, RUE DE LONDRES, Paris

LE PROPRIÉTAIRE DU JOURNAL
Le Moniteur
DES
Valeurs à Cots
(Parassant tous les Dimanches avec une Causerie financière du Baron Louis)
Le seul journal financier qui publie la liste officielle des Tirages de toutes Valeurs Françaises et Étrangères
Le plus complet de tous les journaux (16 pages de texte)
IL DONNE Une Revue générale de toutes les Valeurs. La cote officielle de la Bourse. Des Arbitrages avantageux, le prix des Coupons. — Des Documents inédits.

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Ordres de Bourse.
Dépôts de titres et Dépôts d'argent.
Paiement de tous Coupons.
Souscriptions à toutes Emissions.
Comptes de Chèques.
Renseignements financiers.
Service Télégraphique spécial.

Succursale de Lyon, 1, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 1

PLUS DE TÊTES CHAUVES !
Régénérateur des cheveux tombants.
Guérison des maladies de cuir chevelu.
Avis aux dames : Traitement spécial pour la coloration des cheveux blancs.
Avis aux hommes : Traitement spécial pour la coloration des cheveux blancs.
Avis aux vieillards : Traitement spécial pour la coloration des cheveux blancs.
Avis aux jeunes gens : Traitement spécial pour la coloration des cheveux blancs.
Avis aux malades : Traitement spécial pour la coloration des cheveux blancs.
Avis aux convalescents : Traitement spécial pour la coloration des cheveux blancs.
Avis aux fatigués : Traitement spécial pour la coloration des cheveux blancs.
Avis aux nerveux : Traitement spécial pour la coloration des cheveux blancs.
Avis aux épuisés : Traitement spécial pour la coloration des cheveux blancs.
Avis aux vieillards : Traitement spécial pour la coloration des cheveux blancs.
Avis aux jeunes gens : Traitement spécial pour la coloration des cheveux blancs.
Avis aux malades : Traitement spécial pour la coloration des cheveux blancs.
Avis aux convalescents : Traitement spécial pour la coloration des cheveux blancs.
Avis aux fatigués : Traitement spécial pour la coloration des cheveux blancs.
Avis aux nerveux : Traitement spécial pour la coloration des cheveux blancs.
Avis aux épuisés : Traitement spécial pour la coloration des cheveux blancs.